



Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente (CGV) de VUDENHO s'appliquent pour toutes commandes conclues entre le client et VUDENHO imagerie aérienne

VUDENHO imagerie aérienne propose des prestations de prises de vues par drones comme présentées sur le site <https://www.vudenho-drones.com>.

Les CGV sont applicables dans leur intégralité. En cas d'un accord entre le client et VUDENHO de nouvelles conditions seront signées.

Tout devis portant la mention « Bon pour accord » sera considéré comme définitif dès la réception par VUDENHO. Tout report de date de mission ou annulation doit se faire par mail à l'adresse : vudenho.jsc@gmail.com

Art-1 : VUDENHO se donne le droit de modifier ses tarifs à tout moment, les tarifs sont libellés en euros et affichés toutes taxes comprises selon la loi régissant les autoentrepreneurs L'art 293B des Finances-Publics.

Art 2 : Le coût véritable varie selon chaque projet, la durée de validité d'un devis est de 30 jours

Art-3 : VUDENHO demande le paiement d'un acompte :

25% à la réservation

Le paiement peut s'effectuer par chèque ou espèce. Chèque établi à l'ordre de CHARPENTIER Jean-Sébastien.

Art-4 : VUDENHO accorde comme la loi le permet un délai de paiement de 45 jours. Au-delà une indemnité de retard sera facturée.

VUDENHO se donne le droit selon le décret n) 2012-115 du 2 octobre 2012 de fixer et réclamer à un client professionnel une indemnité forfaitaire de 50 euros pour chaque facture impayée.



Art-5 : VUDENHO applique des frais de déplacement au-delà de 30 km de son domicile .ces frais sont de 1.50€ par kilomètre.

Art-6 : Pour toute annulation 24h avant le début de la mission et pour des raisons autres que météorologiques VUDENHO réclamera un dédommagement de 30%

Art-7 : Le photographe et pilote de VUDENHO reste le seul décisionnaire de la faisabilité d'une mission par conséquent il se réserve le droit d'annuler à tout moment une mission de prise de vues aériennes par drones. Le client sera donc intégralement remboursé de son acompte.

Art-8 : VUDENHO pourra décider de ne pas réaliser des prises de vues par drones en cas de rafales de vent ,de pluies et de non autorisation de décollage par la DGAC.

Art-9 : Propriété intellectuelle

Les photographies réalisées sont protégées selon les règles des articles L.121-1 et loi du 11 mars 1957.

Affirmant que même après cession des fichiers, les photographies restent la propriété intellectuelle du photographe et ne sont donc pas libre de droit.

Toute utilisation commerciale par le client est strictement interdite sauf accord écrit du photographe. L335-2

Il est également formellement interdit de retirer la signature du photographe et de modifier les photos. Toutes modifications quelconques (retouches, recadrage, etc.) est considéré comme un délit.

Pour toute utilisation publique tels que les réseaux sociaux, le client devra obligatoirement citer le nom du photographe, soit mettre le lien de sa page Facebook ou de son site internet.

Les images prises appartiennent à VUDENHO imagerie aérienne qui cède un droit d'usage à son client

Toutes les images sont protégées sous « Copyright vudenho js-drones »



Le photographe de VUDENHO se réserve le droit de porter plainte pour tout manquement à ces règles.

Art -10 Droit à l'image et autorisation de diffusion :

Le client conserve son droit à l'image en toute circonstance. Le client déclare être majeur ; poser librement et autoriser les prises de vues.

Pour les prises concernant les mineurs la signature des représentants légaux majeurs est obligatoire.

Le photographe pourra jouir des images à des fins commerciales afin de promouvoir son activité (site web, réseaux sociaux, publicités...)